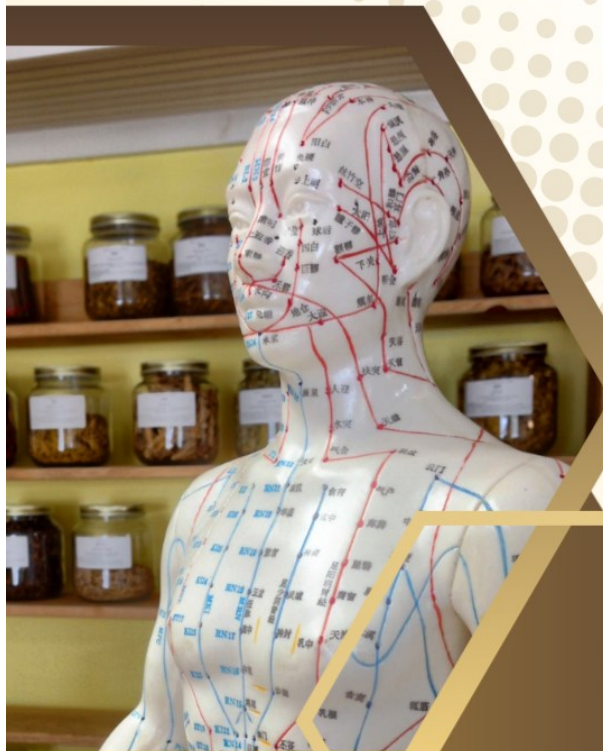


Formation en traitements externes selon la MTC

APPRENDRE À
FABRIQUER VOS
BAUMES
ALCOOLATURES ET
AUTRES SELON LA
MTC



**DOSSIER
D'INFORMATION**



Formation avancée : Traitements externes en Médecine Traditionnelle Chinoise

外用草药治疗法 (Wài Yòng Cǎo Yào Zhì Liáo Fǎ)

La méthode des traitements externes par les plantes occupe une place fondamentale dans l'histoire et la pratique clinique de la Médecine Traditionnelle Chinoise. Pourtant, elle demeure encore trop peu développée dans les cursus occidentaux.

Cette formation s'adresse aux praticiens disposant de connaissances solides en MTC et souhaitant approfondir l'usage thérapeutique des préparations externes dans une perspective rigoureuse et intégrative.

Objectifs de la formation

- Comprendre les bases théoriques des traitements externes en MTC
- Identifier les indications cliniques spécifiques (douleurs, stagnations, traumatismes, affections cutanées, troubles locaux)
- Maîtriser les principes de formulation et les modes d'application
- Intégrer les traitements externes dans une stratégie thérapeutique globale

Approche pédagogique

Le week-end alternera entre :

- **Enseignement théorique approfondi :**

fondements énergétiques, différenciation des syndromes, stratégies thérapeutiques, précautions et contre-indications.

- **Mise en pratique :**

réalisation de préparations traditionnelles (baumes, macérations, poudres, cataplasmes, lotions, huiles médicinales) afin de permettre une application directe en cabinet.

Adaptation aux plantes occidentales

Un module spécifique sera consacré à l'adaptation des formules classiques chinoises aux plantes occidentales, en tenant compte des réalités botaniques, réglementaires et cliniques européennes.

Cette approche permet de créer des ponts cohérents entre tradition chinoise et phytothérapie locale, tout en respectant l'esprit de la pharmacopée.

✦ Une formation exigeante, pratique et directement applicable.

✦ Un week-end pour enrichir votre arsenal thérapeutique et affiner votre précision clinique.

Le formateur :

JAFER Dimitri est kinésithérapeute spécialisé en thérapie manuelle asiatique (tui na, qi nei zang,...) et en chaînes musculaires.

Passionné par l'étude de l'énergétique, il s'est formé dans ses différentes approches occidentales et orientales (Acupuncture, Massage traditionnel chinois, bioénergie, géobiologie, MTC, feng shui, ...) ce qui lui permet d'avoir une vision globale de nos disciplines et d'en embrasser les différentes implications sur le corps et l'esprit.

Il pratique et enseigne le tai chi chuan et le Qi Gong, depuis près de 20 ans.

Il vous transmettra durant cette formation plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la santé et de l'énergétique appliquée.

Informations pratiques :

Dates des modules

LES WEEK-ENDS

- 02-03 / 05 / 2026

Horaire de 9h00 à 17h00

Condition financière

- 275€ à régler comme suit:
 - 175€ faisant valeur d'inscription
 - 100€ à régler lors du week-end

Le montant inclus :

- Les notes de cours
- Les cours magistraux
- Les collations durant les pauses
- Le thé, l'eau et le café

Lieu de la formation :

Espace l'ilon
Rue du lombard, 8
5000 Namur

CENTRE TELLURA

Administration : Rue Biname Bajart 32/2 5170 bois de villers

Mail : formationstellura@gmail.com

Contrat d'inscription : Formation «traitements externes» Promotion 2026

Modules	Nombre	Coût cours	
Acompte faisant valeur d'inscription	1	175€	
Le jour de la formation	1	100€	
COMPTANT	1	275€	
Total à payer sur le compte BE67 3632 5736 5187			

(Compléter lisiblement en caractères d'imprimerie majuscules – les documents illisibles seront refusés)

Nom et prénom :

Rue et n° : Code Postal

Ville... Pays Téléphone fixe : Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance :

Profession actuelle :

T.V.A. (si d'application) :

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant requis au compte bancaire **BE67 3632 5736 5187** du centre TELLURA SRL au moins **15 jours avant le début des cours**. De son côté le centre TELLURA s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales. Lors de son inscription, le participant autorise les prises de vues durant les cours, et l'utilisation de ces dernières, dans le but promotionnel des formations.

Signature du candidat

CENTRE TELLURA

(Précéder la signature de la mention «lu et approuvé»)

Signature et cachet

Date :

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) sous-signé(e) et TELLURA SRL.

1. Les formations sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
 - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
 - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par mail ou via formulaire numérique marquant accord au présent contrat.
 - 2.4. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté de la formule d'étude choisie.
 - 2.5. L'inscription engage le(a) candidat(e) **pour le Cycle entier**. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 2.6. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que **toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées**. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 2.7. TELLURA SRL se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
- 2.8. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que TELLURA SRL annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
4. Les frais d'étude seront payés comme convenu selon modalités d'inscriptions, en cas d'annulation de la part du candidat aucun remboursement ne sera effectué.
5. Tous les montants sont payables en Belgique, uniquement sur le compte **BE67 3632 5736 5187 TELLURA SRL**, tous frais bancaires à charge du candidat.
6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. TELLURA SRL se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indu qui peut être fait du contenu des présentes études.
9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique de TELLURA SRL, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation, sauf accord contraire avec le Directeur de formation, pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000€.
10. Les activités du centre TELLURA SRL sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité – accidents régulière et valide pour la Belgique.
11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
12. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
13. En cas de litige, le for juridique est le tribunal de Namur.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

